

COMMENT LA TECHNOLOGIE PEUT-ELLE CONTRIBUER À UNE MODERNISATION EFFICACE DE LA JUSTICE ?



Laboratoire de
CYBERJUSTICE
Laboratory

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- I. La technologie au service de la modernisation de la justice
 - A. Virtualisation des interactions au service de la modernisation de la justice
 - B. Utilisation des données judiciaires dans un contexte dématérialisé
- II. Conditions de la transformation du système de justice sous l'influence des technologies
 - A. Acceptabilité judiciaire des technologies
 - B. Nouveaux modèles processuels
- Conclusion

LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

A. VIRTUALISATION DES INTERACTIONS AU SERVICE DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

Dépasser la distribution spatiale du procès afin de recréer une expérience immersive restituant le cadre symbolique nécessaire à l'administration de la justice.

TRANSFORMATION DE L'AUDIENCE

Problématique

- Modification des interactions dans un contexte dématérialisé ;
- Sentiment d'isolement chez les témoins ;
- Limite sur l'efficacité des communications ;
- Difficulté d'évaluation de la crédibilité (témoins et preuves).

Pistes de solution

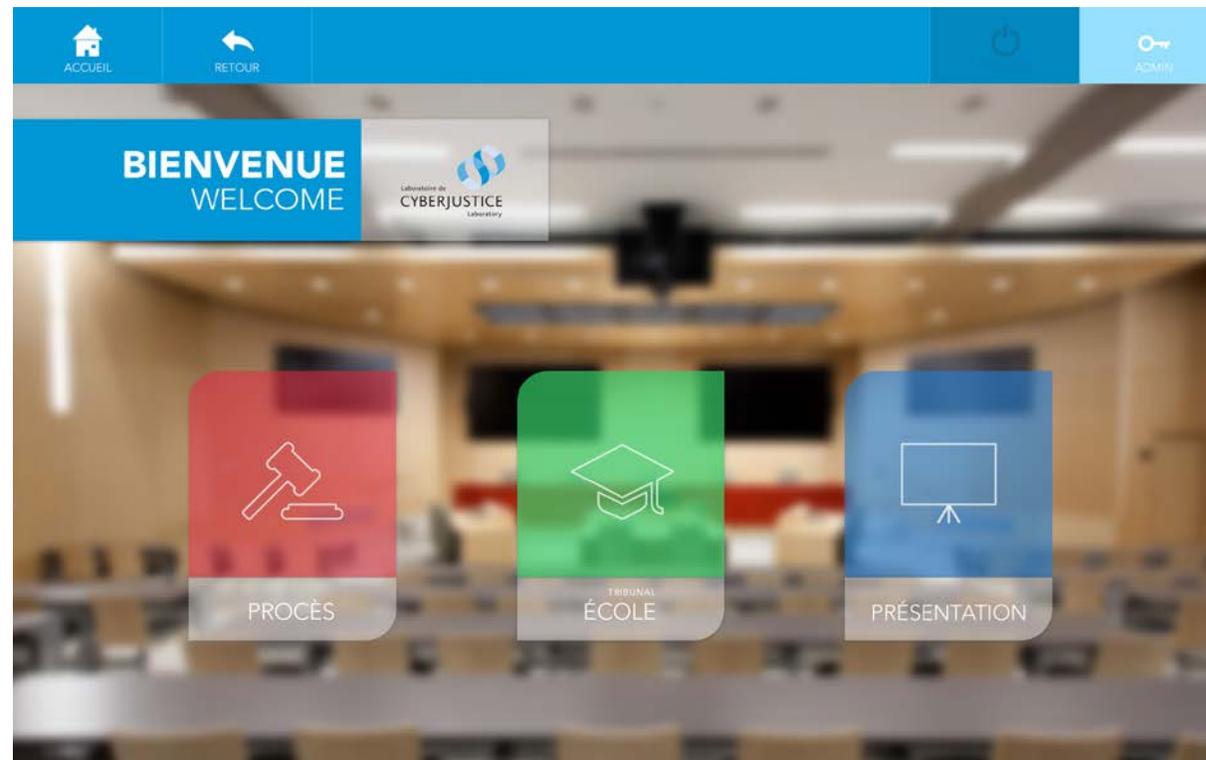
- « Ingénierie interactionnelle » - Christian Licoppe
- Virtualisation des interactions
- « Distributed courtroom » – David Tait

VIRTUALISATION DES INTERACTIONS JUDICIAIRES

- Délocalisation de l'audience
- Utilisation de support à l'audience (ex : les tablettes par les juges ou greffiers)
- Enregistrement vidéo du procès et sa production en appel
- Plateforme de support au multilinguisme



ISA – INTERFACE DE SALLE D'AUDIENCE



ISA : CONTRÔLE DE LA SALLE ET DE LA PREUVE

The interface is divided into several functional panels:

- PARTIE AYANT LE DROIT DE PRÉSENTATION**: Contains two large buttons for 'AVOCAT 1' (yellow) and 'AVOCAT 2' (orange), each with a person icon.
- POSITIONNEMENT DES PARTICIPANTS**: A grid of buttons for participant positions: 'TÉMOIN' (purple), 'UdeM', 'McGill', 'Visio', 'AUX 1', and 'AUX 2'.
- SAUVEGARDE DES ANNOTATIONS**: Two buttons labeled 'A' and 'B' with 'Sauvegarder comme preuve' text, and a 'Contrôle des caméras' button with a camera icon.
- SOURCE CANAL 1** and **SOURCE CANAL 2**: Identical panels with buttons for 'NUAGE 1', 'NUAGE 2', 'CAMÉRA DOC', 'ORDI AVOCAT 1', 'ORDI AVOCAT 2', 'ORDI TÉMOIN', 'REDIFFUSION 1', 'REDIFFUSION 2', and 'SIGNAL NUL'.
- CONTRÔLE DES HAUT-PARLEURS**: A red button with a speaker icon and the text 'DÉSACTIVER LES HAUT-PARLEURS'.
- CONTRÔLE DES MICROPHONES**: A grid of six circular buttons for 'TÉMOIN', 'AVOCAT 1', 'AVOCAT 2', 'JUGE', 'GREFFIER', and 'TOUS'. Each button has a microphone icon and text indicating whether to 'activer' or 'désactiver' the microphone.

QUESTIONS

- Quels sont les effets de la virtualisation des interactions sur les intervenants dans le cadre d'un procès ou d'une procédure de règlement à l'amiable ?
- Comment gérer ces nouveaux problèmes d'ingénierie interactionnelle ?
- Peut-on se passer des lieux de justice, voire des règles de procédure et rituels de justice jusqu'alors en place pour résoudre des conflits ?

PROCHAINES ÉTAPES

- Réalité virtuelle ;
- Réalité augmentée ;
- Logiciels de collaboration à distance ;
- Logiciels capables de raffiner la circulation des dossiers numériques ;
- Exploitation des enregistrements.

LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

B. UTILISATION DES DONNÉES JUDICIAIRES DANS UN CONTEXTE DÉMATÉRIALISÉ

INCIDENCE DU OPEN-DATA ET DE LA CIRCULATION DE L'INFORMATION

- **Transparence du système de justice**
- **Amélioration du service**
- **L'exploitation algorithmique des données pour des finalités variées**

BESOINS DU SYSTÈME JUDICIAIRE

- Identifier les meilleurs standards de communication des données judiciaires ;
- Établir un cadre éthique de collecte et d'exploitation des données judiciaires ;
- Établir une méthodologie d'étiquetage des données judiciaires afin de permettre à terme leur exploitation grâce à l'usage de l'intelligence artificielle.

CONDITIONS DE LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE JUSTICE SOUS L'INFLUENCE DES TECHNOLOGIES

A. ACCEPTABILITÉ JUDICIAIRE DES TECHNOLOGIES

1. Ménager le soutien des acteurs
2. Prendre en considération les coûts cachés
3. Favoriser la circulation de l'innovation technologique

CONDITIONS DE LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE JUSTICE SOUS L'INFLUENCE DES TECHNOLOGIES

B. NOUVEAUX MODÈLES PROCESSUELS

- Essor des modes de prévention et règlement des différends (PRD)
- Automatisation de certaines procédures

PARLe – PLATEFORME D'AIDE AUX RÈGLEMENTS DES LITIGES EN LIGNE

PARLe
Plateforme d'aide au règlement des litiges

Bienvenue **Tryphon Tournesol** [Se déconnecter](#)
[English](#)

Accueil
Mes dossiers
Mon compte
Guide et Règlement

ODR-2012-EJ00045

Identification des parties

Description du problème

Proposition initiale de solution

Dépôt de documents

Finalisation du dossier

Description du problème - dossier ODR-2012-EJ00045

Consommateur en demande

Veillez cocher la ou les cases qui correspondent à votre problème. Vous pouvez cocher autant de cases que vous le souhaitez. Si aucune d'entre elles ne décrit adéquatement votre problème, ou si vous désirez ajouter des détails que vous jugez essentiels, veuillez utiliser l'espace prévu à cet effet au bas du formulaire. Vous pourrez joindre des documents à une étape ultérieure.

À noter que les catégories « biens et services », « questions financières » et « pratiques commerciales » ne servent qu'à grouper les problèmes de même nature. Vous n'avez pas à cocher de cases dans chacune de ces catégories.

Biens et services

- Bien non reçu ou service non exécuté (ou exécuté partiellement)
- Retard dans la livraison du bien ou la prestation du service Précisez
- Bien défectueux, de mauvaise qualité ou endommagé
- Commande non traitée
- Bien ou service non conforme à la description
- Bien ou service non commandé / transaction non autorisée
- Défaut d'entretien ou de réparation, ou problèmes occasionnés par l'entretien ou la réparation
- Dommages subis
- Refus de reprendre le bien ou de l'échanger

Questions financières

- Contestation de la facturation (prix et/ou frais)
- Refus d'effectuer une compensation ou de faire crédit, ou insuffisance de la compensation ou du crédit

ET DEMAIN ? AUTOMATISATION DE CERTAINES PROCÉDURES

- Grâce aux travaux sur les algorithmes et le droit computationnel:
 - Automatisation du traitement et du règlement des procédures non-contestées ;
 - ODR-i.

MERCI

Karim Benyekhlef, Ad.E.

Professeur titulaire - Faculté de droit

Directeur - Laboratoire de cyberjustice

Chercheur - Centre de recherche en droit public

karim.benyekhlef@umontreal.ca

www.karimbenyekhlef.ca/